



HAL
open science

Réinterroger le capitalisme contemporain : vers une économie politique de l'écologie

Louison Cahen-Fourot, Gaël Plumecocq, Franck-Dominique Vivien

► To cite this version:

Louison Cahen-Fourot, Gaël Plumecocq, Franck-Dominique Vivien. Réinterroger le capitalisme contemporain : vers une économie politique de l'écologie. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 35, 15p., 2023, Economie politique de l'écologie, <10.4000/regulation.22893>. <hal-04398543>

HAL Id: hal-04398543

<https://hal.science/hal-04398543v1>

Submitted on 16 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Revue de la régulation

Capitalisme, institutions, pouvoirs

35 | 2nd semestre | Autumn 2023

Économie politique de l'écologie

Réinterroger le capitalisme contemporain : vers une économie politique de l'écologie

Re-examining contemporary capitalism: towards a political economy of ecology

Reexaminar el capitalismo contemporáneo: hacia una economía política de la ecología

Louison Cahen-Fourot, Gaël Plumecocq et Franck-Dominique Vivien



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/regulation/22893>

ISSN : 1957-7796

Éditeur

Association Recherche & Régulation

Référence électronique

Louison Cahen-Fourot, Gaël Plumecocq et Franck-Dominique Vivien, « Réinterroger le capitalisme contemporain : vers une économie politique de l'écologie », *Revue de la régulation* [En ligne], 35 | 2nd semestre | Autumn 2023, mis en ligne le 22 décembre 2023, consulté le 21 décembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/regulation/22893>

Ce document a été généré automatiquement le 21 décembre 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Réinterroger le capitalisme contemporain : vers une économie politique de l'écologie

Re-examining contemporary capitalism: towards a political economy of ecology
Reexaminar el capitalismo contemporáneo: hacia una economía política de la ecología

Louison Cahen-Fourot, Gaël Plumecocq et Franck-Dominique Vivien

- 1 Au moment de la parution de cet appel à proposition d'articles pour la *Revue de la régulation*, la France sortait à peine du premier confinement dû à la pandémie de Covid-19 et allait en connaître deux autres. Le ralentissement de l'activité économique qui s'en est suivi a permis une baisse des émissions mondiales de CO2 de 5,4 % en 2020. Cependant, dès 2022, elles sont revenues à leur niveau de 2019 (Friedlingstein *et al.*, 2022). Cette même année 2022 a été la plus chaude jamais enregistrée en France... et l'année 2023 semble bien partie pour battre à nouveau ce record. Chaque année, désormais, la période des chaleurs estivales s'allonge et les conséquences du dérèglement climatique que l'on observe à chaque saison défraient la chronique. Ce n'est pas conjoncturel : le nombre d'évènements naturels extrêmes recensés et pouvant être liés au changement climatique augmente depuis la première moitié du xx^e siècle, avec une accélération marquée de cette hausse depuis l'orée du régime d'accumulation fordiste¹.
- 2 Même constat du côté de l'érosion de la biodiversité. Les photos d'animaux sauvages déambulant dans Paris ou dans d'autres grandes capitales, prises lors des confinements ordonnés au cours de la pandémie, avaient fait espérer à certains que la sixième extinction de masse pouvait être ralentie, sinon stoppée. On sait aujourd'hui qu'il n'en est rien. La crise biologique a été largement sous-estimée. En prenant en compte un spectre beaucoup plus large d'espèces, notamment les invertébrés, le nombre de celles qui se sont éteintes apparaît beaucoup plus important que celui mesuré habituellement par l'Union internationale pour la conservation de la nature pour établir ses « listes

rouges² ». Ces dernières reposent, en effet, essentiellement sur des données relatives aux mammifères et aux oiseaux (Cowie *et al.*, 2022). Malgré une prise de conscience de la part du grand public, l'Observatoire national de la biodiversité (ONB, 2023) note que cette dernière a continué de s'effondrer en France, au cours de la dernière décennie, et que les politiques publiques mises en œuvre ne parviennent pas à enrayer cette dynamique. Ce constat fait largement écho à celui dressé au niveau mondial par la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES, 2019 ; 2022), alors même qu'elle estime qu'une personne sur cinq vivant sur terre dépend des espèces sauvages pour sa nourriture ou son revenu.

- 3 Il en est de même de la perturbation des autres grands cycles biogéochimiques. Là encore, l'espoir qu'avaient mis certains dans un renversement des tendances a été douché. Si l'on en croit les chercheurs et chercheuses du Stockholm Resilience Centre, qui ont lancé l'idée d'un « espace de fonctionnement sécurisé » pour l'humanité (« *safe operating space* ») à la fin des années 2000 (Rockström *et al.*, 2009 ; Boutaud & Gondran, 2020), l'année 2022 a vu le franchissement de deux nouvelles frontières planétaires : celle des polluants chimiques et celle du cycle de l'eau douce (Persson *et al.*, 2022 ; Richardson *et al.*, 2023 ; Wang-Erlandsson *et al.*, 2022). De plus, lorsque l'on ajoute des critères de justice en sus de ceux strictement environnementaux, ces frontières sont toutes franchies (Rockström *et al.*, 2023).
- 4 Force est de constater que les arguments en faveur d'un découplage entre activités économiques et dégradations environnementales apparaissent aujourd'hui très minces (Parrique *et al.*, 2019 ; Haberl *et al.*, 2020). S'il est vrai qu'un certain nombre de pays affichent désormais un découplage absolu entre PIB et émissions de CO₂, évaluées tant en termes de production que de consommation (Vogel & Hickel, 2023), cette évolution positive doit être nuancée, sinon contredite (voir notamment la thèse de Pellegris (2023), dont le résumé figure dans ce numéro), et ce pour quatre raisons. Premièrement, la baisse des émissions intervient à un rythme insuffisant pour respecter l'objectif de limitation de l'augmentation de la température mondiale moyenne à 1,5 degrés en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, comme stipulé dans l'Accord de Paris sur le climat, adopté en 2015. Deuxièmement, il ne s'agit pas d'un découplage entre PIB et impacts climatiques dans la mesure où des émissions, même en baisse, continuent de réchauffer la planète. Ainsi, même si l'on observe un découplage des flux entre PIB et émissions, on n'assiste pas pour autant à un découplage absolu flux-stock (entre PIB et concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère) ou stock-stock (capital sous toutes ses formes *versus* concentration de GES). Or, c'est bien le stock de GES dans l'atmosphère qui pose problème. Troisièmement, un tel découplage n'apparaît nullement entre activité économique et consommation d'énergie. L'augmentation constante de la demande d'énergie rend plus ardue la décarbonation du mix énergétique. Les taux de croissance de l'efficacité énergétique et du déploiement des énergies bas-carbone nécessaires pour satisfaire les objectifs climatiques sont ainsi bien supérieurs aux taux observés. L'augmentation continue de la demande d'énergie renchérit aussi le coût de la transition en démultipliant les investissements nécessaires. Quatrièmement, le déploiement à grande échelle de la transition bas-carbone peut elle-même détériorer la biodiversité (Sonter *et al.*, 2020 ; 2023), *a fortiori* dans un contexte de croissance continue des pays du centre comme de ceux de la périphérie du capitalisme. On observe aujourd'hui de nombreux indices de ce que certains dénoncent comme une « carbonisation » de la « transition écologique », à savoir une réduction de cette dernière à une « transition énergétique », conçue comme

une simple suite de choix à opérer en matière de techniques de production d'énergie et de captage de carbone. Comment faire pour que les politiques climatiques et énergétiques ne se traduisent pas par une destruction toujours plus grande de la biodiversité compliquant d'autant la stabilisation du climat, stabilisation à laquelle le vivant participe grandement ?

- 5 Il convient dès lors de réinterroger la capacité des acteurs économiques à opérer des changements depuis l'intérieur du système. Mais il s'agit aussi plus fondamentalement de questionner les conditions institutionnelles (règles, normes, habitudes, imaginaires, rapports de production et de pouvoir...) et systémiques de possibilité d'une transformation du capitalisme : à quelles conditions peut-on préserver l'environnement sans changer les institutions constitutives du capitalisme (une certaine forme de concurrence, la logique de l'investissement-profit, une puissance publique qui garantit ce fonctionnement, un rapport instrumental à la nature et à autrui, une valorisation des activités individuelles réduite au seul travail rémunéré...) ? Si ces conditions n'existent pas, aujourd'hui, est-il possible de mobiliser des forces et des ressources sociales en dehors ou en marge du capitalisme et de réinventer des manières de faire société, de dépasser ou de réformer ce dernier ? Les organisations communautaires basées sur un principe de réciprocité (Polanyi, 1977 ; Ostrom, 1990) sont-elles plus à même de gérer la transformation de la biosphère en ressources de façon soutenable ? La mutualisation et le partage des usages des biens et services comme des investissements constituent-ils des alternatives à l'allocation des ressources par le marché ? Permettraient-ils de désaligner la logique d'investissement de celle de la productivité (voir le récent rapport Pisani-Ferry & Mahfouz, 2023) et de mettre en œuvre une planification écologique ? De là, quelles transformations des rapports humains/non-humains (Muradian & Pascual, 2018) et du rapport à la technologie s'avèreraient nécessaires pour faire advenir une société de bien-être individuel et collectif dans les limites planétaires ? Ces transformations requièrent-elles une remise en question des imaginaires économiques façonnés par l'idée de progrès (Norgaard, 1994) ? Quelles formes d'organisation de la production, de modèles d'entreprises, de la propriété et du rôle de l'actionnariat, peuvent être compatibles, voire être artisanes, de la transformation social-écologique ? Que faire des logiques consuméristes (publicité, obsolescence programmée ou technologique, etc.) et productivistes (recherche des économies d'échelle, conception de l'activité humaine, rémunération de la force de travail, etc.) ? Enfin, une interrogation majeure concerne l'acceptabilité et les coûts sociaux de tels changements.
- 6 Distinguer le changement institutionnel réalisable dans le cadre du régime capitaliste de celui qui opère une rupture vis-à-vis de ce dernier renvoie à deux niveaux de critiques : alors que la première questionne les règles normatives, c'est-à-dire celles qui encadrent les comportements existants, la seconde porte plus fondamentalement sur les règles constitutives qui instituent de nouveaux comportements (Searle, 1972). Celles-ci passent par une remise en cause des valeurs directrices, seules à même d'opérer des transformations profondes (Argyris & Schön, 1974). En ce sens, les pratiques concrètes ne sont que l'actualisation de critiques opérant à certains niveaux de généralité. Il apparaît alors important d'articuler, dans l'analyse, propositions et critiques du régime économique actuel. Cette articulation semble nécessaire pour concevoir une planification démocratique permettant de réduire la production et la consommation en vue d'alléger l'empreinte écologique (Rees & Wackernagel, 1994) dans un esprit de justice sociale et dans le souci du bien-être (Parrique, 2022, p. 15 ;

Durand *et al.*, 2023). Le manque de réponse à ces questions expose les sociétés humaines à de brusques « ajustements » qui pourraient résulter d'événements catastrophiques extrêmes et/ou de perturbations profondes des sociétés et de leur capacité à subvenir à leurs besoins.

- 7 Cela nécessite donc de questionner les manières dont les économies contemporaines sont organisées et régulées (Clark & York, 2005 ; Cahen-Fourot, 2020), ainsi que d'appréhender les transformations radicales auxquelles les sociétés humaines font face. En bref, il convient de réinterroger les institutions du capitalisme au prisme de cette crise écologique globale (Vatn, 2005 ; Douai & Plumecocq, 2017). S'il n'a pas initié les dérèglements climatiques et écologiques actuels, le capitalisme néolibéral et consumériste a contribué à les accentuer (Bonneuil & Fressoz, 2013).

Quatre questionnements nous semblent particulièrement pertinents, à cet égard.

1. Réinterroger le régime d'accumulation financiarisé et globalisé au cœur du capitalisme contemporain

- 8 L'accumulation permise par le complexe financiarisation-globalisation constitue le lieu d'enjeux économiques, sociaux, environnementaux et politiques fondamentaux à questionner. D'une part, cette accumulation est un vecteur majeur de stabilisation du capitalisme en permettant la reproduction des rapports de domination. Mais elle constitue aussi un vecteur d'expansion du capitalisme puisque la logique d'investissement implique la formation de perspectives de profits qui la soutiennent en retour et sont au cœur de la logique de croissance. Ce faisant, l'accumulation de capital est aussi déstabilisatrice, en approfondissant la crise écologique et en causant régulièrement des crises financières. D'autre part, la transition vers une société post-capitaliste ne pourra faire l'économie d'un système de financement permettant d'absorber le coût de la transition et d'une restructuration de la production permettant de redéfinir les espaces et tissus productifs (MEF-MEDD, 2013). Dans quelle mesure l'extension du domaine de la finance aux ressources environnementales et leur transformation en actifs ou capitaux productifs peut-elle s'interpréter comme une tentative de renforcer les institutions capitalistes ou de les faire fléchir ? Comment peut-on caractériser les correspondances entre régimes d'accumulation du capital et régimes socio-métaboliques³ (Cahen-Fourot & Durand, 2016 ; Cahen-Fourot & Magalhães, 2020 ; Görg *et al.*, 2020 ; voir aussi le résumé de la thèse de Magalhães (2023) publié dans le numéro précédent de la *Revue de la régulation*) et quels enseignements peut-on en tirer ? Quel rôle jouent les outils managériaux de gestion et d'évaluation dans la prise en compte des impacts environnementaux des entreprises et à quelle échelle ? Dans quelle mesure la complémentarité institutionnelle entre chaînes globales de valeur et processus de financiarisation, qui rend disponible une masse de profit nourrissant une accumulation financière continue, constitue-t-elle un moyen temporaire de repousser les limites écologiques à l'accumulation ?

2. Réinterroger les rapports de force qui stabilisent le capitalisme contemporain

- 9 Un autre aspect de cette problématique est l'étude, dans une perspective d'économie politique, de la dimension conflictuelle de la crise écologique (Bergseng & Vatn, 2009 ; Douai & Montalban, 2012). Depuis les années 1990, les thématiques des inégalités et de la justice environnementales – notamment dans le domaine du climat – ont reçu une attention croissante de la part des chercheurs et des militants, tant en termes de responsabilité dans les problèmes à gérer que d'exposition et de vulnérabilité vis-à-vis de ces problèmes (par exemple Boyce, 1994 ; Berthe & Elie, 2015 ; Laurent, 2020 ; Deldrève, 2020 ; Pottier *et al.*, 2020). Il n'en demeure pas moins que les connaissances disponibles en la matière sont encore très largement insuffisantes. Dans la mesure où les inégalités (de genre, sociales, de revenu, environnementales...) constituent une condition de reproduction des rapports de domination permettant le maintien et l'expansion du système capitaliste, il convient d'examiner les modalités de construction et de reproduction de ces inégalités ainsi que leur légitimité.
- 10 En conséquence, on interrogera la capacité, le bien-fondé et les moyens par lesquels il est possible de façonner le rapport social à l'environnement, dans ou hors du capitalisme. Comment est-il médiatisé, quelle en est la forme et quels sont ses effets ? Quelles relations (compromis, synergies... ?) lient la production des inégalités au sein du système capitaliste et la défense de l'écologie ? Plus spécifiquement, quel est le rôle et la place de la production et l'appropriation des matières (matériaux, métaux, denrées alimentaires...) et énergies dans les luttes de pouvoir qui sont au cœur du capitalisme ? Dans quelle mesure ces luttes donnent-elles naissance à de nouveaux compromis institutionnalisés ?

3. Réinterroger la manière dont le capitalisme contemporain met en forme notre rapport à la nature

- 11 Un troisième questionnement porte sur la conceptualisation de la problématique écologique contemporaine dans une perspective institutionnaliste. Comment penser et théoriser celle-ci ? On notera, tout d'abord, dans les écrits, les hésitations sémantiques qui accompagnent ce travail de conceptualisation : faut-il parler d'un rapport social ou de rapports sociaux ? Et à quoi ? À la nature, comme semble l'indiquer le titre de ce numéro spécial ? À l'environnement ? À la biosphère ? Au milieu ? Aux non humains ? Ou, si l'on veut faire écho à l'anthropocène, en reprenant une notion proposée par Levêque *et al.* (2017), à l'anthroposystème ?... Ces notions sont polysémiques⁴, elles sont historiquement datées, elles sont culturellement marquées, elles ne désignent pas les mêmes objets ou les mêmes systèmes, elles ne décrivent pas les mêmes interactions, elles ne qualifient pas leurs objets de la même manière, d'où la nécessité de porter une plus grande attention à leur utilisation. La question, ensuite, est : comment décrire cette ou ces relations ?
- 12 L'économie des conventions fournit précisément des pistes pour penser la pluralité des formes de rapport à la nature (Plumecocq, 2022). D'une part, elle permet de montrer comment les dispositifs matériels, les artefacts et les technologies constituent des formes de médiations du rapport à la nature, en organisant l'action collective. En

retour, les règles (y compris politiques) qui cadrent le rapport à la nature prescrivent des manières d'en faire usage ou de la fréquenter. D'autre part, la théorie des conventions permet d'apprécier la pertinence et la légitimité de nouvelles formes de militantisme et d'engagement environnemental, notamment celles prônant la décroissance. Il ne s'agit donc plus seulement de mettre en avant la portée critique de ces mouvements, mais bien d'interroger la façon dont les valeurs qu'ils portent sont de nature à fonder ou non un modèle d'organisation politique aussi légitime que les ordres industriel, marchand ou civique (par exemple). L'approche conventionnaliste offre finalement un cadre pour penser le rapport à la nature en termes de valeurs relationnelles (Muradian & Pascual, 2018), centrées sur les capacités de valuation individuelles et collectives.

- 13 Les approches de la régulation offrent elles-aussi un cadre permettant d'interroger les formes institutionnelles qui codifient la relation sociale ou les rapports sociaux en question (Zuindeau, 2007 ; Brand & Görg, 2008 ; Élie *et al.*, 2012 ; Cahen-Fourot, 2020). Comment sont-elles instituées, régulées, réglementées ? Dans quelle mesure et comment sont-elles mises en forme, s'autonomisent-elles ou reconfigurent-elles le rapport salarial, le rapport monétaire, les formes de l'État et de la concurrence et/ou l'insertion dans le régime international ? Il s'agit d'abord de comprendre comment ces formes évoluent avec l'intensification de la contrainte environnementale et comment elles la façonnent, en retour, individuellement et à travers leurs combinaisons au sein des modes de régulation. Il s'agit ensuite d'entrevoir les possibles compromis institutionnalisés pouvant naître de ces interactions. Enfin, l'éventualité d'un bouleversement dans la hiérarchie des formes institutionnelles avec l'émergence progressive de la relation sociale à l'environnement comme forme institutionnelle déterminante (*cf.* notamment Boyer, 2023, p. 34), comme le furent le rapport salarial et les formes de la concurrence, constitue une possibilité historique à analyser. Les approches sectorielles et territoriales doivent aussi être mises à contribution pour répondre à ces questions. Quels sont les découpages et redécoupages productifs qui s'opèrent actuellement ou qui seront mis en œuvre demain du fait du bouleversement écologique des conditions de production et de vie, dans un mélange d'opportunisme et de contraintes dont sauront se saisir les acteurs économiques ?

Des pistes fécondes peuvent également surgir des croisements entre théorie de la régulation et théorie des conventions, particulièrement sur ces sujets environnementaux.

4. Réinterroger la manière dont le capitalisme produit et s'appuie sur des récits structurant les imaginaires collectifs

- 14 Enfin, une dernière interrogation porte sur les enjeux sociopolitiques liés à la (dé-) construction des représentations et des imaginaires collectifs, en particulier à travers la manière dont ceux-ci sont façonnés dans des discours politiques, techniques et/ou scientifiques. Ces imaginaires, qui prennent souvent la forme de « grands récits » ou de « feuilles de route » technologiques, jouent un rôle central dans un contexte de cadrage des politiques publiques qui s'opère de plus en plus autour de l'idée de transition écologique (Vivien *et al.*, 2019). L'innovation y apparaît alors souvent comme une sorte de mantra, comme le rappelle Labrousse dans son compte rendu de lecture du dernier

ouvrage de Franck Aggeri qui figure dans ce numéro. Le rôle de certains corps professionnels, tels que les ingénieurs ou les économistes, dans la construction de ces imaginaires apparaît patent (Jarrige, 2014 ; Pottier, 2016). Face à la constance et à la résilience de ces cadres de pensée, on observe la résurgence de discours catastrophistes ou « effondristes » (Canabate, 2021), mais également critiques vis-à-vis du capitalisme ou simplement alternatifs. Les termes de « sobriété heureuse », « prospérité sans croissance », « *buen vivir* »... émaillent ainsi le discours de la décroissance (Martinez-Alier *et al.*, 2010 ; D'Alisa, Demaria & Kalis, 2015). Mais quelles sont les implications de ces termes ou de ces concepts ? Quelle pourrait-être leur traduction (formelle) dans les outils théoriques ou pratiques de l'économie politique ? Il s'agit aussi d'interroger l'instrumentalisation des modèles, et en particulier des modèles d'inspiration néoclassique, dans la construction des discours sur les enjeux climatiques et écologiques (par exemple, au sein du GIEC) mais également les rôles de la conceptualisation des besoins ou la théorisation de la valeur dans la construction d'imaginaires opératoires pour une société post-capitaliste.

5. Sommaire du numéro

Chacun des articles composant ce dossier apporte des éléments qui font écho à ces différentes questions et témoignent du fait qu'elles sont interconnectées.

- 15 L'article de Maechler et Boisvert retrace les évolutions de l'outil comptable quand il vise à prendre en compte la nature (voir aussi le compte rendu de la thèse de Maechler (2023) dans ce numéro). Les auteurs montrent comment, sur une période d'un siècle, les glissements successifs d'une comptabilité publique de la nature à une comptabilité nationale, puis à une comptabilité monétaire, qui s'est réduite peu à peu à une comptabilité financière, aboutissent finalement à invisibiliser la nature. Tout se passe comme si la logique financière, qui joue pourtant un rôle crucial dans l'accélération des crises écologiques – pensons à l'importance, aujourd'hui encore, du financement de l'industrie pétrolière par le système bancaire –, colonisait la logique préservationniste, non pas tant pour « marchandiser » ou « financiariser la nature » que pour construire et affermir la croyance en un « capitalisme vert ». Ces évolutions, comme c'est souvent le cas en comptabilité, ne sont pas uniquement de nature technique. La dynamique décrite ne raconte pas seulement l'histoire de la manière dont le capitalisme s'accommode et/ou aménage formellement les instruments de mesure et d'évaluation de la nature (Debril, à paraître). L'histoire du passage d'une forme de comptabilité de la nature à une autre est aussi celle de conflits d'évaluation, de controverses sur la manière la plus adaptée pour rendre compte de nos relations et de notre attachement à des ressources, à des socio-écosystèmes, voire à des lieux de vie. Elle s'accompagne d'entreprises de promotion, mais également de disqualifications des alternatives (Debril, Plumecocq & Petit, 2016). Les conflits d'environnement, comme le rappelle Martinez-Alier (2002), sont aussi des conflits d'évaluation. S'y affrontent des langages d'évaluation très différents (quantifications biophysiques vs évaluations monétaires, notamment), eux-mêmes supports d'imaginaires et de projets politiques très différents (Zografos *et al.*, 2023) : constats d'exploitation des ressources et d'inégalités dans les échanges internationaux, internalisation des externalités environnementales, puis évaluation d'impacts et des risques économiques. L'articulation de ces formes de

comptabilité de la nature avec des projets politiques correspondants révèle ainsi à quel point le capitalisme retraduit et digère la critique environnementale.

- 16 L'article de Cointe et Pottier observe que les travaux du GIEC ne proposent pas de simulations de scénarios de décroissance, dans son 5^e rapport d'évaluation, publié en 2014. Si la publication de son 6^e rapport, en 2023, semble l'envisager, au moins dans les discours qui accompagnent les simulations, les auteurs identifient la raison principale de cette absence dans le fonctionnement de la communauté des auteurs des modèles intégrés économie-climat recensés par le GIEC. Cette communauté s'inscrit dans la logique des négociations internationales sur le climat et reste sous l'emprise des imaginaires économiques dominants. En effet, techniquement, les modèles couplant des modules économiques et biophysiques n'interdisent pas de fixer des « contraintes » de croissance négative : dans les modèles à croissance exogène, le taux de croissance est un paramètre fixé, à discrétion, par les modélisateurs qui pourraient ainsi choisir de simuler des effets d'un taux de croissance négatif ; dans les modèles à croissance endogène, elle dépend de la productivité des facteurs et du progrès technique qui apparaît alors à la fois comme la solution *ad hoc* aux enjeux climatiques et comme la source de la croissance économique. À travers les travaux de simulation qu'il produit, le GIEC construit donc des futurs climatiquement vivables compatibles avec une croissance économique et alimente ainsi les seuls récits d'une croissance verte. Par-là même, les dimensions conflictuelles et délibératives que devrait comporter tout exercice de prospective ne sont pas du tout prises en compte dans les modèles intégrés du GIEC. Tout se passe comme si les débats et conflits politiques et sociaux étaient gommés des scénarios.
- 17 L'article de Béfort, Debref, Grouiez et Vivien étudie, au prisme d'une grille d'analyse méso-régulationniste, la bioéconomie et ses promesses de substitution des ressources fossiles par des ressources renouvelables pour la production d'énergie et de biens. La transition écologique, dont la bioéconomie entend être le fer de lance, est analysée ici comme une période de reconfiguration des espaces mésoéconomiques qui contribue à définir un nouveau régime d'accumulation. Les auteurs mettent en évidence la coexistence de trois formes concurrentes de bioéconomie : une bioéconomie des biotechnologies, une bioéconomie des bioraffineries et une bioéconomie écologique. Chacune d'elles forme un régime particulier de production de connaissances et d'activités économiques (Nieddu, Garnier & Bliard, 2014) qui s'appuie sur des configurations institutionnelles très différentes. Parmi celles-ci, les auteurs soulignent l'importance de « grands récits » de la transition, qui dessinent des futurs désirables sur les plans économiques, sociaux et environnementaux. Ces ressources sémantiques permettent aux communautés d'acteurs engagés dans la bioéconomie d'accréditer leurs stratégies et leurs actions, d'attirer à eux les soutiens politiques, industriels et financiers et de les aider à construire progressivement un espace de régulation. Ces visions du futur s'appuient sur différentes analyses de la crise écologique à laquelle entendent répondre ces projets de bioéconomie, que les auteurs confrontent à la typologie régulationniste des crises du capitalisme. Chacune des formes de bioéconomie adresse ainsi une critique plus ou moins radicale au capitalisme. Si certaines sont compatibles avec le régime dominant, d'autres réclament des aménagements, d'autres encore des transformations plus radicales.
- 18 L'article de Nenovska illustre les difficultés de la Bulgarie, un État « faible », agissant dans un contexte de « capitalisme dépendant » (Delteil, Magnin & Vercueil, 2018), à

gérer une aire marine protégée de la mer Noire. Le problème est d'autant plus épineux que s'y développe le murex de la mer Noire, une espèce de mollusque invasive – c'est un des problèmes que rencontre la biodiversité –, qui constitue également une ressource économique importante pour les communautés de pêcheurs qui en dépendent. L'État bulgare se trouve ainsi coincé entre des règlements européens – l'aire marine protégée de Kaliakra est une zone Natura 2000 – qu'il n'a pas les moyens de faire respecter et des communautés locales qui s'auto-organisent et qu'il n'a pas les moyens de contrôler. L'échec de la gouvernance de cette aire marine protégée bulgare résulte des opérations de contournement des règles de gestion qui sont mises en œuvre, à la fois par les communautés locales et par des *apparatchiks* bien en cour. Cet article vise à rapprocher les travaux d'Ostrom et l'approche régulationniste – un chantier ouvert depuis une décennie par la *Revue de la régulation* (Chanteau *et al.*, 2013). L'autrice propose, en effet, une extension du cadre d'analyse en termes de « système socioécologique » (McGinnis & Ostrom, 2014) pour appréhender la dynamique de ce « bien commun complexe » en la situant dans le contexte politique et historique élargi de la Bulgarie.

- 19 On découvrira aussi dans ce numéro spécial un entretien croisé avec deux personnalités scientifiques de premier plan de l'économie écologique – Inge Røpke, professeure émérite au Department of Sustainability and Planning de l'Université d'Aalborg⁵, et Clive Spash⁶, professeur au Department of Socio-Economics de la Vienna University of Economics and Business. Tous deux ont joué un rôle important dans la structuration de cette communauté de chercheurs et de chercheuses et les orientations qu'elle a prises. Ils s'inscrivent, en effet, dans le courant de la « *social ecological economics* », au sein duquel des travaux institutionnalistes sont menés, notamment dans des perspectives conventionnalistes et régulationnistes (Boisvert & Vivien, 2005 ; Zuindeau, 2007 ; Douai & Plumecocq, 2017 ; Cahen-Fourot, 2020).

BIBLIOGRAPHIE

- Argyris C. & D. A. Schön (1974), *Theory in practice: Increasing professional effectiveness*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers.
- Bergseng E. & A. Vatn (2009), « Why protection of biodiversity creates conflict – Some evidence from the Nordic countries », *Journal of Forest Economics*, vol. 15, n° 3, p. 147-165.
- Berthe A. & L. Elie (2015), « Mechanisms explaining the impact of economic inequality on environmental deterioration », *Ecological Economics*, vol. 116, p. 191-200.
- Bonneuil C. & J.-B. Fressoz (2013), *L'Événement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil.
- Boisvert V. & F.-D. Vivien (2005), « The Convention on biological diversity: A conventionalist approach », *Ecological Economics*, vol. 53, n° 4, p. 461-472.
- Boutaud A. & N. Gondran (2020), *Les Limites planétaires*, Paris, La Découverte.
- Boyce J. K. (1994), « Inequality as a cause of environmental degradation », *Ecological Economics*, vol. 11, n° 3, p. 169-178.

- Boyer R. (2023), « Les régimes d'accumulation et d'appropriation », in Boyer R., Chanteau J.-P., Labrousse A. & T. Lamarche (dir.), *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs*, Malakoff, Dunod, p. 28-37.
- Brand U. & C. Görg (2008), « Post-fordist governance of nature: the internationalization of the state and the case of genetic resources – a neo-poulantzian perspective », *Review of International Political Economy*, vol. 15, n° 4, p. 567-589.
- Canabate A. (2021), *L'Écologie et la narration du pire. Récits et avenir en tension*, Paris, Éditions Utopia.
- Cahen-Fourot L. (2020), « Contemporary capitalisms and their social relation to the environment », *Ecological Economics*, vol. 172.
- Cahen-Fourot L. & C. Durand (2016), « La transformation de la relation sociale à l'énergie du fordisme au capitalisme néolibéral. Une exploration empirique et macro-économique comparée dans les pays riches (1950-2010) », *Revue de la régulation*, vol. 20. DOI : 10.4000/regulation.12015
- Cahen-Fourot L. & N. Magalhães (2020), « Matter and regulation: sociometabolic and accumulation regimes of French capitalism since 1948 », *Ecological Economic Papers*, n° 34.
- Chanteau J.-P., Coriat B., Labrousse A. & F. Orsi (dir.) (2013), Introduction du dossier « Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique », *Revue de la régulation*, n° 14. DOI : 10.4000/regulation.10516
- Clark B. & R. York (2005) « Carbon metabolism: global capitalism, climate change, and the biospheric rift », *Theory and Society*, vol. 34, n°4, p. 391-428.
- Cowie R. H., Bouchet Ph. & B. Fontaine (2022), « The sixth mass extinction: fact, fiction or speculation? », *Biological Reviews*, vol. 97, n° 2, p. 640-663. DOI : 10.1111/brv.12816
- D'Alisa G., Demaria F. & G. Kallis (2015), *Décroissance. Vocabulaire pour une nouvelle ère*, Paris, Le passager clandestin.
- Debril T., Plumecocq G. & O. Petit, « Objectivation négociée et gestion contestée de l'environnement », *Développement durable et territoires*, vol. 7, n° 3. DOI : 10.4000/developpementdurable.11512
- Debril T. (à paraître), *Une nature comptée. Quantification et régulation de l'environnement en France*, Lausanne, Peter Lang.
- Deldrève V. (2020), « La fabrique des inégalités environnementales en France. Approches sociologiques qualitatives », *Revue de l'OFCE*, n° 165, p. 117-144.
- Delteil V., Magnin E., & J. Vercueil (dir.) (2018), dossier « Capitalismes dépendants », *Revue de la régulation*, n°24. DOI : 10.4000/regulation.13338
- Douai A. & M. Montalban (2012), « Institutions and the environment: the case for a political socio-economy of environmental conflicts », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 36, n°5, p. 1199-1220.
- Douai A. & G. Plumecocq (2017), *L'Économie écologique*, Paris, La Découverte.
- Durand C., Hofferberth E. & M. Schmelzer (2023), « Planning beyond growth. The case for economic democracy within Ecological Limits ». URL : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=4457481
- Élie L., Zuindeau B., Bécue M., Camara M., Douai A. & A. Meunié (2012), « Approche régulationniste de la diversité des dispositifs institutionnels environnementaux des pays de l'OCDE », *Revue de la régulation*, n° 12.

Fischer-Kowalski M. & H. Haberl (1993), « Metabolism and colonization. modes of production and the physical exchange between societies and nature », *Innovation in Social Sciences Research*, vol. 6, n° 4, p. 415-442.

Friedlingstein P. *et al.* (2022), « Global carbon budget 2022 », *Earth System Science Data*, vol. 14, n° 11, p. 4811-4900.

Gibbs E. P. J. (2014), « The evolution of One Health: a decade of progress and challenges for the future », *Veterinary Record*, vol. 174, n° 4, p. 85-91.

Görg C. & U. Brand (2000), « Global environmental politics and competition between nation-states. On the regulation of biological diversity », *Review of International Political Economy*, vol. 7, n° 3, p. 371-398.

Görg C., Plank C., Wiedenhofer D., Mayer A., Pichler M., Schaffartzik A. & F. Krausmann (2020), « Scrutinizing the Great Acceleration: The Anthropocene and its analytic challenges for social-ecological transformations », *The Anthropocene Review*, vol. 7, n° 1, p. 42-61.

Haberl H., Fischer-Kowalski M., Krausmann F. & V. Winiwarter (2016), *Social Ecology. Society-Nature Relations across Time and Space*, New York, Springer Berlin Heidelberg.

Haberl H., Wiedenhofer D., Virág D., Kalt G., Plank B., Brockway P., Fishman T., Hausknost D., Krausmann F. P., Leon-Gruchalski B., Mayer A., Pichler M., Schaffartzik A., Sousa T., Streeck J., & F. Creutzig (2020), A systematic review of the evidence on decoupling of GDP, resource use and GHG emissions, part II: synthesizing the insights, *Environmental Research Letters*, vol. 15, n° 6. DOI : 10.1088/1748-9326/ab842a

Jackson R. B., Friedlingstein P., Andrew R. B., Canadell J. G., Le Quéré C. & G. P. Peters (2019), « Persistent fossil fuel growth threatens the Paris Agreement and planetary health », *Environmental Research Letters*, vol. 14, n° 12. DOI : 10.1088/1748-9326/ab57b3

Jarrige F. (2014), *Techno-critiques. Du refus des machines à la contestation des technosciences*, Paris, La Découverte.

IPBES (2019), Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Bonn, IPBES secretariat. URL : https://ipbes.net/sites/default/files/inline-files/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers.pdf

IPBES (2022), Summary for policymakers of the thematic assessment of the sustainable use of wild species of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Bonn, IPBES secretariat. DOI : 10.5281/zenodo.6425599

Laurent É. (2020), « Soutenabilité des systèmes urbains et inégalités environnementales. Le cas français », *Revue de l'OFCE*, n° 165, p. 145-168.

Levêque C. *et al.* (2017), « Les zones ateliers, des dispositifs de recherche sur l'environnement et les anthrosystèmes », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 8, n°4, p. 44-52. DOI : 10.1051/nss/20000804044

Maechler S. (2023), « Accounting for Nature: Risk, Uncertainty and the Global Political Economy of the Ecological Crisis », these de doctorat en économie, Faculté des sciences sociales et politiques, Université de Lausanne.

Magalhães N. (2023), « Matières à produire l'espace. Une histoire environnementale des grandes infrastructures depuis 1945 », *Revue de la régulation*, n° 34. DOI : 10.4000/regulation.22202

- Martinez-Alier J., Pascual U., Vivien F.-D. & E. Zaccai (2010), « Sustainable de-growth: mapping the context, criticisms and future prospects of an emergent paradigm », *Ecological Economics*, vol. 69, p. 1741-1747.
- Martinez-Alier J. (2002), *The Environmentalism of the Poor. A Study of Ecological Conflicts and Valuation*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing.
- McGinnis M. D. & E. Ostrom (2014) « Social-ecological system framework: initial changes and continuing challenges », *Ecology & Society*, vol. 19, n° 2.
- MEF-MEDD (2013), Livre blanc sur le financement de la transition écologique, Paris, Ministère de l'Économie et des Finances et Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie.
- Muradian R. & U. Pascual (2018), « A typology of elementary forms of human-nature relations: A contribution to the valuation debate », *Current Opinion in Environmental Sustainability*, vol. 35, p. 8-14.
- Norgaard R. B. (1994), *Development Betrayed. The End of Progress and a Co-Evolutionary Revisioning of the Future*, London, Routledge.
- Nieddu M., Garnier E. & C. Bliard (2014), « Patrimoines productifs collectifs versus exploration/exploitation. Le cas de la bioraffinerie », *Revue économique*, vol. 65, n° 6, p. 957-987.
- Observatoire national de la biodiversité (2023), La biodiversité française en déclin, Paris, ONB.
URL : 10 ans de chiffres-clés par l'ONB https://naturefrance.fr/sites/default/files/2023-06/Publication_10ansONB_web.pdf
- Ostrom E. (1990), *Governing the commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Parrique T., Barth J., Briens F., Kerschner C., Kraus-Polk A., Kuokkanen A. & J. H. Spangenberg (2019), Decoupling debunked: Evidence and arguments against green growth as a sole strategy for sustainability, European Environmental Bureau.
- Parrique T. (2022), *Ralentir ou périr. L'économie de la décroissance*, Paris, Seuil.
- Pellegris A. (2023), « Le découplage entre la consommation d'énergie et le PIB. Questionnements théoriques et évaluations empiriques du rôle de l'énergie dans le processus de croissance économique », thèse en sciences économiques, Université Rennes 2.
- Persson L. et al. (2022), « Outside the safe operating space of the planetary boundary for novel entities », *Environmental Science and Technology*, vol. 56, n° 3, p. 1510-1521.
- Pisani-Ferry J. & S. Mahfouz (2023), L'action climatique : un enjeu macroéconomique, Rapport à la Première Ministre, Paris, France Stratégie.
- Plumecocq G. (2022), « Approaches to ecological problems in convention theory: how legitimate is environmentalism? », in Diaz-Bone R. & G. de Larquier, *Handbook of Economics and Sociology of Conventions*, Springer, Cham, p. 1-24.
- Polanyi K. (1977), *The Livelihood of Man*, New York/ San Francisco/ London, Academic Press.
- Pottier A. (2016), *Comment les économistes réchauffent la planète*, Paris, Seuil.
- Pottier A. et al. (2020), « Qui émet du CO2 ? Panorama critique des inégalités écologiques en France », *Revue de l'OFCE*, vol. 169, n° 5, p. 73-152.
- Rees W. E. & M. Wackernagel (1994), « Ecological footprints and appropriated carrying capacity: Measuring the natural capital requirements of the human economy », in Jansson A. et al. (dir.),

- Investing in Natural Capital: The Ecological Economics Approach to Sustainability*. Washington D.C., Island Press, p. 151-181.
- Richardson K. *et al.* (2023), « Earth beyond six of nine planetary boundaries », *Science Advances*, vol. 9, n° 37. DOI : 10.1126/sciadv.adh2458
- Rockström J. *et al.* (2009), « A safe operating space for humanity », *Nature*, vol. 461, p. 472-475.
- Rockström J. *et al.* (2023), « Safe and just Earth system boundaries », *Nature*, vol. 619, n° 7968, p. 102-111. DOI : 10.1038/s41586-023-06083-8
- Searle J. R. (1972), *Les Actes de langage*, Paris, Hermann.
- Sonter L. J., Dade M. C., Watson J. E. M., & R. K. Valenta (2020), « Renewable energy production will exacerbate mining threats to biodiversity », *Nature Communications*, vol. 11, n° 1, 4174. DOI : 10.1038/s41467-020-17928-5
- Sonter L. J. *et al.* (2023). « How to fuel an energy transition with ecologically responsible mining. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 120, n° 35. DOI : 10.1073/pnas.2307006120
- Spash C. L., Méral P. & O. Petit (2023), « A journey into the foundations and transformative implications of social ecological economics: An interview with Clive Spash », *Développement durable et Territoires*, vol. 14, n° 1.
- Theys J. (1993), « L'environnement à la recherche d'une définition », *Notes de méthode de l'IFEN*, n° 1.
- Vatn A. (2005), *Institutions and the Environment*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing.
- Vivien F.-D., Nieddu M., Béfort N., Debref R. & M. Giampietro (2019), « The Hijacking of the bioeconomy », *Ecological Economics*, vol. 159, p. 189-197.
- Vogel J. & J. Hickel (2023), « Is green growth happening? An empirical analysis of achieved versus Paris-compliant CO2-GDP decoupling in high income countries », *The Lancet*, vol. 7, n° 9.
- Wang-Erlandsson L. *et al.* (2022), « A planetary boundary for green water », *Nature Reviews Earth & Environment*, vol. 3, n° 6, p. 380-392.
- Zografos C. (2023), « Languages of valuation », in Villamayor-Tomas S. & R. Muradian (dir.), *The Barcelona School of Ecological Economics and Political Ecology*, Cham, Springer, p. 47-58.
- Zuindeau B. (2007), « Régulation School and environment: Theoretical proposals and avenues of research », *Ecological Economics*, vol. 62, n° 2, p. 281-290. DOI : 10.1016/j.ecolecon.2006.12.018

NOTES

1. Ces données sont accessibles sur le site internet Our World in Data. URL : <https://ourworldindata.org/grapher/number-of-natural-disaster-events>, puis trier par catégorie (consulté le 8 septembre 2023).
2. URL : <https://www.iucnredlist.org/> (consulté le 6 décembre 2023).
3. Il s'agit des modalités historiquement situées d'échange de matière et d'énergie entre les sociétés et leur environnement naturel. La notion de métabolisme social renvoie ainsi à l'étude des flux et stocks physiques utilisés et générés par l'activité économique sous la forme d'intrants, d'objets et de déchets directs ou indirects (Fischer-Kowalski & Haberl, 1993 ; Haberl *et al.*, 2016).

4. Voir, par exemple, comme le rappelle Theys (1993), la notion d'environnement qui recouvre : 1) une conception « objective » et « biocentrique » qui assimile l'environnement à un ensemble d'objets naturels conçus à différentes échelles (organismes vivants, milieux de vie, écosystèmes, biosphère...); 2) une conception « subjective » qui fait de l'environnement un ensemble de relations entre les humains et les milieux où ils vivent (usages, prélèvements, aménagement, accès, rejets...). Ici, l'environnement ne se conçoit que relativement à des sujets (individu, groupements humains, institutions...); 3) une conception « technocentrique » qui fait de l'environnement un ensemble de relations entre systèmes sociaux et naturels, un ensemble d'« hybrides », pour parler comme Bruno Latour, qui prolifèrent et posent des questions de limites, des risques à gérer, des problèmes à résoudre.

5. URL : <https://vbn.aau.dk/en/persons/108864> (consulté le 7 décembre 2023).

6. URL : <https://www.clivespash.org/> (consulté le 7 décembre 2023). On pourra aussi lire l'entretien donné par Spash à la revue *Développement durable et Territoires*, publié en juin 2023 (Spash, Méral & Petit, 2023).

RÉSUMÉS

L'ampleur des crises écologiques et climatiques devraient constituer ces enjeux en axes structurant des politiques économiques mondiales. Pour autant, les conférences des parties (COP) se succèdent sans parvenir à amorcer une transition mondiale à la mesure de ces enjeux. Il paraît alors important de questionner la manière dont le capitalisme, dans son fonctionnement, mais dans les manières dont il structure nos rapports à la nature inhibe l'action écologique et climatique. Le présent dossier a pour ambition de rassembler des travaux qui interrogent, sous différents aspects, cette problématique. Cette introduction fournit l'occasion de dégager quatre pistes de réflexion. La première consiste à réinterroger le régime d'accumulation financiarisé et globalisé au cœur du capitalisme contemporain comme verrou et levier de transition. La seconde met l'accent sur les rapports de force qui stabilisent le capitalisme contemporain. La troisième vise à réinterroger la manière dont le capitalisme contemporain met en forme notre rapport à la nature et, ce faisant, prescrit ou justifie des manières de la gérer. La quatrième questionne la manière dont le capitalisme produit et s'appuie sur des récits structurant les imaginaires collectifs. Qu'il s'agisse des évolutions comptables permettant de prendre en compte les impacts environnementaux des entreprises, des jeux institutionnels qui cadrent les rapports sociaux autour de la gestion d'une espèce invasive en Bulgarie, de l'absence de simulation de scénarios décroissants dans les modélisations du 5^e rapport du GIECC ou des manières dont la bioéconomie configure des imaginaires différents.

The magnitude of the ecological and climatic crises should put these issues on the global political agenda. And yet, Conference of Parties (COP) after another has failed to initiate a global transition commensurate with these challenges. It therefore seems important to question capitalism, not only in the way it operates, but also in the way it structures our relationship with nature, and inhibits ecological and climatic action. The aim of this dossier is to bring together works that examine this issue from different angles. This introduction provides an opportunity to identify four avenues for research. The first avenue is to re-examine the regime of

financialized and globalized accumulation at the heart of contemporary capitalism, as both a lock-in and a lever for transition. The second avenue focuses on the power relations that stabilize contemporary capitalism. The third avenue aims to re-interrogate the way in which contemporary capitalism shapes our relationship with nature and, in so doing, prescribes or justifies ways of managing it. The fourth avenue questions the way in which capitalism produces and relies on narratives that structure collective imaginations. Whether we are talking about changes in accounting that consider the environmental impacts of companies, the institutions that frame social relations around the management of an invasive species in Bulgaria, the absence of degrowth scenario simulation in the modelling of the 5th IPCC report, or the ways in which the bioeconomy shapes different collective imaginaries.

INDEX

Code JEL P16 - Political Economy, Q01 - Sustainable Development, Q57 - Ecological Economics: Ecosystem Services; Biodiversity Conservation; Bioeconomics

AUTEURS

LOUISON CAHEN-FOUROT

Institut de sciences sociales et de commerce, Université de Roskilde (Danemark) et Institut d'économie écologique, Université d'économie et de commerce de Vienne (Autriche). Orcid : 0000-0003-2580-1982. lcahenfo@ruc.dk

GAËL PLUMECOCQ

AGIR (UMR 1248), INRAE, Université de Toulouse et LEREPS, Université de Toulouse. Orcid : 0000-0002-0944-6282. gael.plumecocq@inrae.fr

FRANCK-DOMINIQUE VIVIEN

REGARDS (EA 6292), Université Reims Champagne Ardenne. Orcid : <https://orcid.org/0000-0003-0291-4159>, fd.vivien@univ-reims.fr